

suite de **JEAN PIERRE GOUJON**

Madame Goujon savait que l'abbé Imbert appartenait à la même division que son mari et qu'ils s'étaient vus récemment. Aussi, le 30 juillet, étant sans nouvelles, elle avait écrit au prêtre. Celui-ci s'empresse de lui répondre le surlendemain.

« **Chère Madame (Goujon),**

Je viens de recevoir votre lettre du 30. Je vous réponds de suite, car je ne voudrais pas vous laisser plus longtemps dans cette cruelle incertitude. Vous savez que j'ai eu l'occasion de voir votre mari plusieurs fois avant l'attaque du vingt juillet, et vous comprenez combien je m'intéresse à son sort. Mon bataillon a participé à cette attaque en même temps que celui de votre mari. Nous venons de quitter les tranchées et ma première pensée a été de m'informer de Monsieur Goujon. J'ai interrogé plusieurs chasseurs de son bataillon qui ont passé ici depuis dimanche (=30 juillet). Hélas ! s'il faut en croire leurs renseignements, votre mari aurait été une des victimes de cette attaque, il serait tombé frappé d'une balle. Je n'ai pas encore confirmation officielle de cette mort. Vous avez peut-être déjà reçu des informations d'autre part. Si cette nouvelle est confirmée, vous pouvez croire que je regrette vivement ce bon jeune homme. Durant les quelques jours où son bataillon se trouvait près du nôtre, il venait me voir tous les soirs, nous avons passé de bons moments ensemble, je l'accueillais avec le plus grand empressement comme un de mes paroissiens. Il paraissait extrêmement heureux de causer avec moi, et j'étais vraiment touché de la sympathie qu'il me témoignait. Au cours de nos causeries intimes, il m'avait ouvert son cœur et cela me permet de vous dire avec assurance qu'il était animé de dispositions bien chrétiennes. Il n'avait pas oublié la religion et les bons principes.

Quelques jours avant l'attaque, il avait fait un bon chemin pour venir à ma messe, à laquelle il avait assisté avec beaucoup de recueillement.

Si votre mari est tombé au champ d'honneur, il est donc mort non seulement en bon soldat, mais aussi en bon chrétien. Dès que je pourrai voir son bataillon qui n'est pas loin d'ici, je demanderai des détails plus complets. Je partage vivement votre peine, chère Madame, d'autant plus que je suis profondément attaché à ma chère

paroisse de St Symphorien et je demande à Dieu qu'il vous accorde courage et force pour supporter cette cruelle épreuve. Veuillez agréer mes sentiments très dévoués en Notre Seigneur.

**Jean Imbert »**

**LES INFOS DU FILS NEEL**

L'épouse de Jean Pierre Goujon avait aussi sollicité **une famille Néel de Chazelles**, 19 rue de la Gare, dont le fils appartenait à la même Division. Voici ce qu'il leur apprend :

« Je m'empresse de vous apporter les renseignements que vous demandez dans votre lettre du 30. Goujon de St Symphorien a été tué le 20 au matin au bois de la pépinière que nous attaquions.

Il a été tué par une balle au moment où nous avons atteint le maximum de notre avance. Ce terrain n'a pas été tenu longtemps ; pour des raisons stratégiques, nous nous sommes repliés à ce point qui faisait une pointe chez l'ennemi. De ce fait, Goujon est resté tout près des boches, sinon chez eux. J'ai posé beaucoup de questions à tous ses camarades qui l'ont vu mourir. Dites bien à sa femme qu'il n'a pas manifesté aucun désir avant de mourir. Il est resté avec tous ses papiers et son argent sur lui. »

**CITATION ET MEDAILLE MILITAIRE**

Le comportement héroïque de Goujon et de deux de ces camarades, Henri Jarrige et Marcel Bidoux, leur vaudra une citation « A l'ordre de la Brigade », délivrée **le 8 août 1916**, par le colonel Gamelin, commandant la 2<sup>e</sup> Brigade de Chasseurs :

« Mitrailleurs d'un calme et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge. Malgré de violents bombardements d'artillerie lourde, n'ont pas quitté leur pièce, contribuant ainsi à enrayer les contre-attaques ennemies. Sont morts bravement à leur poste de combat. »

**Le 10 juin 1920**, le Ministère de la guerre, reprenant le texte de la citation, accordera au chasseur Goujon la Médaille Militaire. La famille en sera informée le 25 juillet.

**OU EST-IL ENTERRÉ ?**

En ce mois d'août 1916, ce qui préoccupe la jeune veuve de 28 ans, c'est de savoir où est le corps de son mari. D'où une nouvelle lettre aux **parents Néel** qui lui répondent :

« Chazelles le 21/8/16

**Madame Goujon,**

Nous venons de recevoir une lettre de

notre fils... Il a pris à nouveau des renseignements lorsqu'ils ont repris les lignes et il a su que c'était le 23<sup>ème</sup> de ligne, 1<sup>er</sup> Bataillon, qui les ont remplacés. Il nous dit qu'il faut que vous écriviez à l'aumônier du dit Bataillon qu'il se pourrait qu'il soit été enterré par eux après leur avance.

Madame, nous serions bien contents que vous puissiez avoir quelques renseignements concernant la tombe de votre Mari, ce serait tout de même une toute petite consolation pour vous.

Recevez Madame nos salutations.

**J. B. Néel »**

**LA RÉPONSE OFFICIELLE EN 1920**

Il faudra attendre presque quatre ans, le **9 janvier 1920**, pour recevoir les informations officielles sur le lieu de la sépulture. Le Commandant du dépôt du 12 BCA adresse le courrier suivant au maire de St Symphorien :

« Par lettre du 20 août 1916, j'ai eu l'honneur de vous prier de porter à la connaissance de Mme Goujon, domiciliée dans votre commune, à St Symphorien le décès du chasseur Goujon du 12<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs. Les renseignements qui m'étaient parvenus à cette date ne m'avaient pas permis de vous indiquer que ce militaire avait été inhumé et le lieu où il repose.

Une indication complémentaire me parvient, que je vous prie de vouloir bien communiquer à Mme Goujon Jean à St Symphorien-sur-Coise dans les mêmes formes que le premier avis.

Le corps du chasseur Goujon a été transféré au cimetière militaire des Buttes à Curlu - Arrondissement de Péronne (Somme), le 22 novembre 1919..."

**LETTRE DU CURÉ DE COMBLES**

Madame Goujon ayant la volonté de faire revenir le corps va continuer de s'informer. Ainsi écrit-elle au curé de Combles qui lui répond le **10 décembre 1920** :

« ... Votre mari est bien au cimetière A. mixte des Buttes à Curlu (Somme). Il est enterré à part à la tombe 6 carré C. Il a été identifié par sa plaque d'identité.

Il vous serait donc possible de le faire transférer... »

**AVIS D'EXHUMATION**

**Le 28 décembre 1920**, Madame Goujon Sardin reçoit en effet le courrier suivant émanant du Service des restitutions de corps des Morts pour la France daté du 28 décembre 1920 :

Suite page 4